



Prestations de SIX Terravis

Contenu

1.	TOUS LES GROUPES D'UTILISATEURS	2
1.1	Prestations générales	2
1.2	Portail de renseignements	2
1.3	Transactions électroniques (eGVT)	2
1.4	Archivage numérique	3
1.5	Service de signature de SIX	3
2.	INSTITUTS DE CRÉDIT	3
2.1	Transactions électroniques (eGVT)	3
2.2	Coffre-fort central de SIX SIS pour les cédules hypothécaires	3
2.3	Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre par l'intermédiaire de SIX SIS	4
3.	NOTAIRES / OFFICIERS PUBLICS	4
3.1	Transactions électroniques (eGVT)	4
4.	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	4
4.1	Transactions électroniques (eGVT)	4
4.2	Encaissement des émoluments cantonaux auprès des participants Terravis	4

en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015



SIX Terravis développe et gère la plateforme Terravis, qui comprend les modules suivants:

- Recherche d'informations relatives aux immeubles (renseignements)
- Transactions électroniques (eGVT) entre les offices du registre foncier, les instituts de crédit, les officiers publics, les offices du registre du commerce, les instituts de prévoyance, les géomètres et autres participants raccordés
- Gestion fiduciaire des cédulas hypothécaires de registre par l'intermédiaire de SIX SIS

SIX Terravis est une filiale de SIX Group SA et règle le bon fonctionnement des opérations. Dans ce cadre, SIX Terravis peut recourir aux services internes à SIX.

La plateforme Terravis englobe les fonctionnalités suivantes:

1. Tous les groupes d'utilisateurs

1.1 Prestations générales

- Module de surveillance et d'audit destiné aux organes de surveillance des parties au contrat.
- Gestion centralisée des utilisateurs basée sur des profils de rôle standardisés avec gestion externe assurée par les parties au contrat.
- Via le portail Terravis: authentification des utilisateurs au moyen de la SuisseID ou de certificats reconnus par SIX Terravis sur la base d'un contrôle d'identité.
- Authentification forte au moyen d'un login par SMS.
- Mise à disposition du portail Terravis et des interfaces pour les services Web TIX, GBIX et GBDBS.
- Mise en place d'une connexion sécurisée aux systèmes des partenaires au moyen d'une authentification de 2waySSL.
- Maintenance du système Terravis.

1.2 Portail de renseignements

- Accès aux données du registre foncier, de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF des cantons ayant conclu un contrat correspondant avec SIX Terravis.
- Mise à disposition des informations en format PDF dans Web-GUI Terravis ou en format XML et PDF via l'interface GBIX.

1.3 Transactions électroniques (eGVT)

- Traitement des transactions électroniques effectuées entre offices du registre foncier, offices du registre du commerce, officiers publics, instituts de crédit, instituts de prévoyance et géomètres conformément aux directives techniques.
- Gestion des tâches et envoi de notifications électroniques (pour les participants aux transactions électroniques via l'interface web Terravis).



1.4 Archivage numérique

- Possibilité de connexion d'une solution d'archivage numérique conforme aux prescriptions légales en matière de comptabilité.
- L'utilisation de la solution d'archivage est facultative et suppose la conclusion d'un accord supplémentaire.

1.5 Service de signature de SIX

- Signature numérique qualifiée à distance (remote) de documents par l'utilisateur.
- Utilisation du service de signature de SIX dans le cadre des transactions électroniques Terravis (eGVT) ou comme service indépendant (via le portail Terravis ou le service Web).
- Le service de signature de SIX peut être utilisé comme simple service indépendamment d'eGVT ou par l'intermédiaire d'une page dédiée dans le portail Terravis.
- L'utilisation du service de signature de SIX est obligatoire pour les instituts de crédit participant à eGVT. Pour les autres participants et parties au contrat (notamment les officiers publics et les administrations publiques), l'utilisation est facultative.
- L'utilisation du service de signature suppose la conclusion d'un accord supplémentaire.

2. Instituts de crédit

2.1 Transactions électroniques (eGVT)

- Traitement des formalités administratives conformément aux directives techniques.
- Etablissement et transmission de promesses de paiement irrévocables en format numérique dans le cadre de rachats de crédits conformément aux directives techniques.
- Traitement automatisé des paiements de prestations «F10» entre les différentes banques dans le système de paiement SIC en rapport avec des rachats de crédits conformément aux directives techniques.
- La participation au système de transactions électroniques Terravis implique la conclusion d'un contrat de participation «Renseignements» Terravis.

2.2 Coffre-fort central de SIX SIS pour les cédules hypothécaires

- Gestion automatisée des cédules hypothécaires sur papier détenues en dépôt dans le coffre-fort de SIX SIS.
- L'utilisation du coffre-fort pour les cédules hypothécaires est facultative et requiert un accord supplémentaire.

2.3 Gestion fiduciaire des cédulas hypothécaires de registre par l'intermédiaire de SIX SIS

- Mise en place du portail Terravis et de l'interface pour les services Web TIX pour la transmission d'instructions, de communications et de notifications à SIX SIS pour tous les participants «Nominee», les prestations étant fournies sur la base des transactions électroniques Terravis.
- Communication entre participants «Nominee» et participants eGVT.
- L'utilisation du service de gestion fiduciaire des cédulas hypothécaires de registre est facultative et requiert un accord supplémentaire.

3. Notaires / officiers publics

3.1 Transactions électroniques (eGVT)

- Mise en place d'un portail notarial destiné aux officiers publics pour leur permettre d'échanger des messages électroniques avec les participants raccordés à Terravis.
- Transmission de réquisitions d'inscription électroniques aux offices du registre foncier raccordés.
- Transmission de réquisitions d'inscription électroniques aux offices du registre du commerce raccordés.
- Envoi de rejets aux participants Terravis donneurs d'ordres.
- La participation au système de transactions électroniques Terravis implique la conclusion d'un contrat d'utilisation «Renseignements» Terravis.

4. Administrations publiques

4.1 Transactions électroniques (eGVT)

- Transmission de réquisitions d'inscription électroniques aux offices du registre foncier raccordés.
- Transmission de confirmations d'inscription au journal et au grand livre de l'office du registre foncier et d'autres avis en cas de refus.
- Transmission de réquisitions d'inscription électroniques aux offices du registre du commerce raccordés.

4.2 Encaissement des émoluments cantonaux auprès des participants Terravis

- Encaissement des émoluments cantonaux auprès des participants Terravis dans le cadre des prestations de SIX utilisées et versement aux cantons et communes participants.
- Le service d'encaissement est facultatif pour les cantons et les communes et suppose la conclusion d'un accord supplémentaire.